

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2020

L'an deux mille vingt, à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,  
Date de la convocation : 22/06/2020

Présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DÉSOR Jürgen, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick, GEORGE Alexandre, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Excusés ayants donnés procuration : LEDEMÉ Pascal à TOUCHÉE Jacques  
Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Ajouts de 2 points :

- Désignation des représentants des délégués Forêts à l'association des Communes Forestières
- Formation des Commissions Communales

Délibérations prises à l'unanimité :

**20200019** : Approbation du Compte rendu du 24 mai 2020

**20200020** : Fixation des taux de fiscalité locale 2020

Les taux d'imposition ont été fixés comme suit :

Taux de taxe Foncière sur le foncier bâti : 10.47 %

Taux de Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 15.86 %

**20200021** : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il a été fixé à 6 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal ainsi que 6 le nombre de membres nommés par le Maire.

**20200022** : Election des représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS

Ont été proclamés élus : Florence MONTIER, Sylvie MEYER, Joël BARADEL, ANCEL Sylvia, Roger CYPRYSZCZAK, Yves VOLPINI.

**20200023** : Conseiller Municipal chargé de la Défense

Monsieur Yves VOLPINI a été nommé Conseiller Municipal délégué à la défense

**20200024** : Election des délégués de la Commune auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Ont été désignés délégués au Syndicat Mixte du Parc :

Monsieur Jürgen DESOR, titulaire

Madame Sylvia ANCEL, suppléante

**20200025** : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Fraize

Ont été proclamés élus : Monsieur Adrien GLÉ et Madame Karine GÉRARD

**20200026** : Election du délégué de la commune auprès du Comité Local du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

A été proclamé élu : Monsieur Pascal LEDEMÉ

**20200027** : Désignation d'un élu et d'un agent au sein du CNAS

Ont été désignés :

Monsieur Roger CYPRYSZCZAK, représentant des élus

Madame Maryse REMY, représentant des agents

**20200028** : Election du délégué auprès du Syndicat Mixte pour l'Information Communale dans le département des Vosges

A été élu : Monsieur Nicolas KARCHER

**20200029** : Prime exceptionnelle (COVID19)

Cette prime sera attribuée :

-Pour tous les agents qui ont permis d'assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19

-Pour les agents au service de l'enfance amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux et chargés d'assurer l'accueil des enfants

-Pour les agents au service du portage des repas à domicile

**20200030** : Enfouissement des réseaux secs suite aménagement de bourg autour de la Mairie

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en coordination avec les travaux d'aménagement du centre bourg. Le conseil a :

- décidé de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 33 765,35 € HT.
- autorisé la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.
- s'est engagé à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 8 103,68 €, représentant 24,00 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 48,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.
- sollicité l'engagement des travaux avant la notification de la subvention et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 48,00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention, soit 16 207,37 €.

**20200031** : Programme d'action proposé par l'O.N.F.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'ensemble des actions qu'il y a lieu d'entreprendre dans la forêt pour l'année 2020 et l'accepte en excluant les travaux d'entretien des relais d'eau qui sont réalisés par les services techniques.

Et a arrêté à la somme de **2 584,17€** H.T. en Investissement et de **1 434,05€** H.T. en Fonctionnement le montant à inscrire au budget pour la réalisation de ces travaux.

**20200032** : Convention de mise à disposition du personnel

Considérant que l'Association Jeunesse Plainfinoise (AJP) a besoin de personnel :

Considérant la possibilité de mettre à disposition de l'AJP, une animatrice de la commune de Ban-sur-Meurthe-Clefcy.

Il est proposé de signer une convention précisant que conformément aux chapitres 1,2 et 3 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition d'un agent, et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et ses modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités »

L'accord écrit de cet agent mis à disposition pour l'AJP sera annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**20200033** : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Territorial

Considérant la nécessité de pérenniser l'emploi d'Adjoint d'Animation Territorial,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation territorial avec effet au 01 août 2020.

**20200034** : Emploi à temps non complet – Adjoint administratif

Il est décidé la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de ... **5** ... heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de ... **12** mois compte tenu de la nécessité de la création d'un registre des archives. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

**20200035** : Recrutement agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emploi

Il a été décidé la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 d'un emploi d'animatrice assurant les fonctions de responsable périscolaire contractuelle relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Animation, Gestion du Service.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an.

**20200036** : Désignation des représentants des délégués Forêts à l'association des Communes Forestières

Ont été désignés :

Monsieur Yannick FRITZINGER, titulaire

Monsieur Joël BARADEL, suppléant

**20200037** : Formation des Commissions Communales

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siégeront (et ayant accepté leur mandat).

Intitulé des Commissions :

- Finances - Ressources Humaines
- Urbanisme
- Jeunesse - Communication - Tourisme
- Animation - Vie Associative
- Vie locale - Environnement - Sécurité – Culture
- Bâtiments communaux – Patrimoine
- Aménagement du Centre – Bourg

(Tableau des membres en annexe)

Fin de séance à 12h00